



ACTION SYNDICALE LIBRE / OFPRA

Jeudi 26 octobre 2023, les agent.e.s de l'OFPRA en grève !

A l'appel des syndicats ASYL et CGT OFPRA, représentatifs majoritaires du personnel, les agent.e.s de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) sont en grève ce jeudi 26 octobre 2023.

En 2022, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, qui compte plus de 1000 agent.e.s, a reçu 131 300 demandes d'asile et rendu plus de 134 500 décisions.

Depuis plusieurs années, notre institution a pris une direction qui conduit à la dégradation des conditions de travail de ses agent.e.s et des conditions d'accueil de ses usagères et usagers pourtant vulnérables. L'obsession des gouvernements successifs pour le raccourcissement des délais d'instruction des demandes d'asile met sous pression les agent.e.s de tous les services de l'Office. Cette politique comporte un risque de dégradation de la qualité de traitement de la demande d'asile et, par là même, de l'indépendance effective de l'Ofpra.

Les officières et officiers de protection, chargé.e.s d'instruire les demandes d'asile et de rendre des décisions administratives d'admission ou de rejet de protection internationale doivent, en vertu du « contrat d'objectifs et de performance » signé par la direction de l'établissement avec ses ministères de tutelle, le ministère de l'Intérieur et le ministère du Budget, rendre plus de 360 décisions par personne et par an. Ce chiffre est devenu le seul critère d'évaluation de leur travail. Les officières et officiers de protection sont ainsi soumis à un rythme infernal, alors même qu'elles et ils doivent se conformer à des procédures de plus en plus complexes et s'improviser enquêteurs afin de détecter des personnes susceptibles de représenter une menace pour l'ordre public. Ces objectifs quantitatifs méconnaissent le temps nécessaire à l'écoute et à la prise en compte des situations géopolitiques complexes dans les pays d'origine des demandeurs et demandeuses d'asile et encouragent un traitement mécanique des dossiers. Malgré cela, les agent.e.s s'efforcent de maintenir une qualité de travail à la hauteur des enjeux, tout en étant les témoins des conditions souvent dramatiques dans lesquelles survivent les demandeurs et les demandeuses d'asile en France, dans un contexte politique et réglementaire qui se durcit.

Face à cette pression du chiffre, de nombreux agent.e.s craquent et ne voient d'autre choix que de quitter l'Office. La maltraitance psychologique à laquelle les personnels sont soumis a pris un tour inquiétant durant ces dernières semaines, alors que s'annonce l'examen du projet de loi « *pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration* ». Ce texte ambitionne d'éclater certains services de l'OFPRA en région dans des pôles « France Asile », dont l'utilité n'est pas démontrée, et qui risquent de placer certains agent.e.s de l'OFPRA sous tutelle des préfets, alors que l'indépendance statutaire de l'Office est pourtant censée être garantie par la loi.

Par ailleurs, si le nombre d'officières et officiers de protection a augmenté, les autres services de l'Office n'ont pas suivi, ce qui a entraîné de nombreux dysfonctionnements. Les services de ressources humaines et du budget, tout comme le service de la Protection qui tient le rôle d'une mairie pour les personnes protégées et leur fournit les documents qui vont leur permettre de vivre normalement en France, sont sous-dimensionnés. Les réfugié·e·s reconnus par l'OFPPRA attendent leurs documents d'état-civil un an, voire deux ans, alors même que l'accueil physique des personnes protégées, fermé pendant la pandémie, n'a plus réouvert depuis.

Les agent·e·s de l'Office refusent de voir leur travail perdre tout sens et être réduit à de simples statistiques et à des flux de dossiers désincarnés. Le dialogue est aujourd'hui à l'arrêt avec une direction qui oppose systématiquement des arguments quasi-exclusivement budgétaires ou comptables à la moindre demande, alors que les pouvoirs publics n'ont pas hésité à verser, en 2021 et en 2022, près de 485 000 euros à divers cabinets de conseil afin de tenter de trouver des moyens d'augmenter encore la « productivité » des agent·e·s, pourtant déjà épuisés.

Face à cette situation, le 16 octobre dernier, les syndicats ASYL et CGT OFPPRA ont adressé à la direction de l'Office une lettre énumérant des revendications de nature à garantir des conditions de travail dignes et à préserver le sens de leurs missions de service public. En l'absence de toute réponse de sa part, ils ont déposé un préavis de grève appelant l'ensemble des agent·e·s de l'OFPPRA à cesser le travail ce jeudi 26 octobre pour obtenir :

- Une baisse des objectifs quantitatifs et des rythmes de travail intenable imposés à l'ensemble des agent·e·s.
- Des recrutements et des moyens supplémentaires pour que l'Office et ses agent·e·s puissent véritablement assumer leurs missions dans de bonnes conditions.
- La réorganisation des services afin de mettre la qualité et l'humain au cœur du travail de l'Office.

Fontenay-sous-Bois, le 24 octobre 2023

Contacts :

- Téléphonique : 07 58 58 24 92
- CGT-OFPPRA : cgtofpra@ofpra.gouv.fr
- ASYL : asyl@ofpra.gouv.fr